Image not found or type unknown

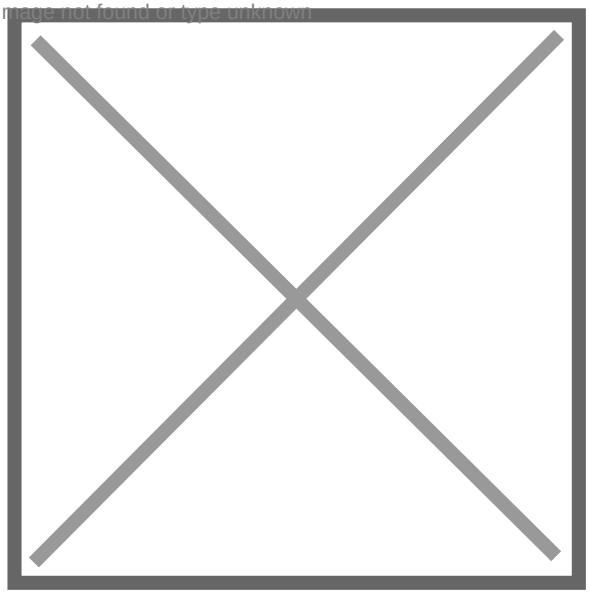

Contrat de construction signé mais chantier qui ne démarre pas...

Par **Léo**, le **26/08/2008** à **12:59**

J'ai signé un contrat de construction avec un constructeur qui devait attaquer la construction au plus tard en juillet.

Il s'agit d'une maison en bois qui repose sur un sous sol enterré (le sous sol que j'ai fais réaliser par un autre artisan est terminée depuis le mois de juin).

L'entrepreneur repousse sans cesse la date de date des travaux et nous n'avons aujourd'hui plus aucune date. Sur son contrat ne figure aucune date de début, ni pénalités de retard...

J'ai commencé rembourser le prêt pour les travaux du sous sol et il est très urgent pour moi et ma famille que les travaux avancent.

Quels démarches puis je accomplir pour forcer l'entrepreneur à commencer les travaux ? ou quels sont mes recours ?

Merci

Cordialement

Christian

Par **Tisuisse**, le **27/08/2008** à **09:53**

Vous savez que juillet et août étant période de congés, l'artisan a pu avoir quelques difficultés de planning des ouvriers de son entreprise, ou quelques difficultés de livraison par ses fournisseurs. Aussi, quelles sont mes raisons invoquées par cet artisan ?

Si vous pensez que ses raisons ne sont pas justifiées, vous pouvez le mettre en demeure par LR/AR de commencer les travaux avec une date butoir pour ce début des travaux. Passé cette date, vous le menacez d'introduire une action en justice à son encontre avec demande d'astreinte judiciaire par jour de retard. En principe, cela devrait faire avancer les choses.

Par **Léo**, le **27/08/2008** à **10:28**

Effectivement, l'artisan justifie son retard par les congés et des imprévus. Ce qui me gène, c'est qu'il m'avait annoncé (à la signature) le début des travaux pour juin, or, cela fait déjà 3 fois qu'il décale son intervention.

Je l'ai eu hier au téléphone : nous avons convenu qu'il m'annonce une date ferme et définitive lundi prochain. Ensuite, si les choses n'avance pas je mettrai en application vos conseils.

Merci beaucoup pour votre réponse.

Christian Chambon

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés